





TP GIT 03

TP GIT 03 TRAVAIL COLLABORATIF CRASH TEST

DURE TOTALE DU MODULE: 1H00

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :	Date de création :	Date dernière MAJ :	
Mathieu Mithridate	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique	25/01/2021		
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux	Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce		
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement	document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.		







TP GIT 03

Table des matières

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :		Date de création :	Date dernière MAJ :
Mathieu Mithridate	Jérôme CHRETIENNE : Resp. Secteur Tertiaire & Numérique		25/01/2021	
	Florence CALMETTES : Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux		Toute reproduction, représentation, diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.	
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement			







TP GIT 03

TP travail collaboratif:

- -Créer un dossier local.
- -Initialiser votre dossier local.
- -pull du repository (donné par le formateur).
- -Créer une branche avec comme nom : (prénom du stagiaire).
- -Basculer sur la branche perso.
- -Créer des fichiers en local (branche perso).
- -Stocker les fichiers dans une remise stash.
- -Basculer sur la branche master.
- -Pull de master (github).
- -Appliquez la remise stash.
- -Commit de la remise.
- -Push du contenu de master local vers dépôt github.

Auteur(s)	Relu, validé et visé par :		Date de création :	Date dernière MAJ :	
Mathieu Mithridate	Jérôme CHRETIENNE :		25/01/2021		
	Resp. Secteur Tertiaire & Numérique				
	Florence CALMETTES:		Toute reproduction, représentation,		
	Coordinatrice Filière Syst. & Réseaux		diffusion ou rediffusion, totale ou partielle, de ce		
	Marc CECCALDI Coordinateur Filière Développement		document ou de son contenu par quelque procédé que ce soit est interdite sans l'autorisation expresse, écrite et préalable de l'ADRAR.		